

Récollecion de Foyers – 4^e Trimestre 2011

La Sainte Liturgie, « source et sommet de l'activité de l'Eglise »

A) La Constitution pastorale « Sacrosanctum Concilium » et l'appel à vivre dignement le mystère de la Sainte Liturgie dans la fidélité à la Tradition de l'Eglise.

Bien chers amis, nous allons continuer, en cette récollecion, nos approfondissements sur les textes du Concile Vatican II. L'année dernière, nous avons étudié trois textes fondamentaux : Lumen Gentium, Gaudium et Spes et Dei Verbum. Nous allons approfondir un nouveau texte fondamental : la Constitution **Sacrosanctum Concilium** sur la Liturgie, qui a été approuvée le 4 décembre 1963, au terme de la 2^{ème} Session du Concile avec un vote quasi unanime des Pères conciliaires : **2147 oui et 4 non**.

Ce que nous allons développer, ce soir et demain, ne sera pas tout à fait nouveau pour vous, parce que nous avons, dans les récollecions de Foyers avant celles sur le Concile, approfondi les sacrements en général et chaque sacrement en particulier et donc la Liturgie. Nous avons donc déjà beaucoup puisé dans cette Constitution sur la Liturgie.

Notre Pape Benoît XVI est très sensible à la beauté de la Liturgie et à son caractère sacré. Il comprend, mieux que nous, en effet, l'importance de la Liturgie. C'est dans la Liturgie que la Parole de Dieu s'adresse à nous et que nous recevons en nourriture Jésus Eucharistie. L'Eucharistie fait l'Eglise et l'Eglise fait l'Eucharistie, disaient les Pères. Benoît XVI, grand théologien du mystère de l'Eglise, privilégiait l'Ecclésiologie eucharistique. C'est la raison pour laquelle, il veut aider tous les baptisés à retrouver le sens profond de la Liturgie, qui n'est pas un festival humain, mais un mystère divin et humain. Les Orientaux parlent de la « Divine Liturgie ». Le sujet principal de la Liturgie de l'Eglise est Jésus, Tête de l'Eglise, avec les membres de son Corps, qui forment le Christ Total.

Comme nous vous l'avons rappelé, l'année dernière, rien ne remplace votre lecture personnelle du texte conciliaire. Il est très facile de télécharger sur le Site du Vatican le texte Sacrosanctum concilium et la lecture de ce texte ne vous prendra pas un temps démesuré. Si tous les catholiques de France prenaient le temps de lire ce texte, beaucoup de tensions et de divisions à cause de la Liturgie seraient surmontées ! Il est navrant de constater que la Liturgie, qui devrait être le « lieu » par excellence de l'unité des baptisés dans le Christ, devient le « lieu » de divisions ! Il est donc urgent de vivre la Liturgie comme les Pères du Concile Vatican II, inspirés par le Saint Esprit, nous demandent de la vivre.

I) Le « mouvement liturgique » qui a précédé le texte de Vatican II sur la Liturgie.

Les **monastères bénédictins** ont eu une grande influence dans ce qui a été appelé « le mouvement liturgique ». **Dom Prosper Guéranger**, qui a restauré l'Ordre bénédictin à Solesmes en 1837, a écrit plusieurs ouvrages importants : "L'Année liturgique" et "Institution liturgique". Il voulait montrer que la **liturgie romaine** était la forme par excellence de la prière de l'Eglise romaine. Il désirait un « **retour aux sources** » contre les **liturgies néo-gallicanes**. Deux disciples allemands de Dom Guéranger ont fondé l'abbaye de **Beuron** en Allemagne en 1863. Beuron fondera **Maredsous**, en Belgique, en 1872. Maredsous fondera **Mont César** en 1899. C'est de cette abbaye que **Dom Lambert Bauduin** lancera en **1909**, le

mouvement liturgique, parti de Louvain. En cette même année eut lieu le **Congrès de Malines** qui voulait **atteindre les masses**, en étant moins traditionnaliste que Dom Guéranger, plus **tourné vers l'avenir**. On désirait la **participation active des fidèles à la liturgie**, grâce au chant grégorien populaire. Le "Missel populaire" voyait le jour, permettant la participation active de tous.

Le mouvement liturgique a eu une énorme influence dans la vie de l'Eglise. Il a suscité **diverses initiatives et activités** : études, revues de recherche et de divulgation, semaines liturgiques, Congrès liturgiques. Le **concept de liturgie**, cependant, n'était pas encore très clair. Certains regardaient surtout l'aspect cérémonial extérieur, d'autres étudiaient davantage l'action du Christ dans la liturgie, sous son aspect intérieur. Avec l'Encyclique de Pie XII, "Mediator Dei", en 1947, les choses se sont éclairées.

Le mouvement liturgique est allé de pair avec **le grand désir d'une Eglise plus vivante** ! Plusieurs cherchaient à développer l'ecclésiologie. Ils demandaient : "Qu'est l'Eglise ?" Ils répondaient : "La communauté en prière ! " Ceux qui avaient cette sensibilité ecclésiale, ressentaient, en même temps, un certain enthousiasme pour le mouvement liturgique. Ce mouvement était également lié au mouvement œcuménique. Des baptisés désiraient de plus en plus une Eglise Une, Sainte, Catholique et Apostolique, une Eglise vivant vraiment de l'Evangile, et de Jésus, une Eglise qui se nourrirait de la liturgie, comprise et vécue par le peuple. Tous ne vibraient pas de la même manière, cependant, mais le mouvement liturgique, ecclésial, œcuménique était suffisamment fort pour que Pie XII ait pu déclarer au Congrès d'Assise en 1956 : "**Ce mouvement est un signe du passage de l'Esprit-Saint dans son Eglise**". **Notre fondateur**, comme il nous l'a souvent rappelé, désirait ardemment le renouveau liturgique, et s'intéressait beaucoup au mouvement liturgique. Le scoutisme l'avait en partie aidé pour cela. **Le jeune théologien Joseph Ratzinger** partageait également ce désir ardent de renouveau liturgique. Dans le livre « Mon Concile Vatican II », paru en mars 2011 aux éditions Artège, nous lisons sa critique de la Liturgie du début du Concile : « *Il y avait un certain malaise dont le symptôme de loin le plus évident était le mécontentement lié à la durée interminable des cérémonies... Etait-il normal que 2500 évêques, sans parler des autres fidèles, fussent condamnés à être les spectateurs silencieux d'une liturgie où, hormis les célébrants officiels, seuls les chœurs de la Chapelle Sixtine faisaient entendre leur voix ? Le fait de ne pas favoriser la participation active des fidèles présents n'était-elle pas le signe du triomphe d'une situation indigente ?* (p. 55). Je voudrais vous citer un autre extrait de ce livre, qui montre que notre Pape actuel n'est pas du tout attaché à la soi-disant « langue sacrée » du latin. Le latin, certes, est la langue de l'Eglise romaine, mais Jésus n'a pas prié en latin. Jusqu'au IV^e siècle, la Liturgie romaine était célébrée en grec. Les Papes ont décidé de la célébrer en latin, parce que le peuple ne comprenait plus le grec. Voici quelle était la pensée de Joseph Ratzinger en 1963 : « *La décision concernant la langue était une décision de grande portée qui, de ce fait, devait être appliquée certainement avec circonspection et tact, mais qui, en même temps, était susceptible de rendre un service capital à la rencontre nouvelle que l'on voulait entre le christianisme et l'esprit moderne. On peut difficilement nier que la stérilité dont s'étaient rendues coupables la théologie et la philosophie catholiques depuis la fin des Lumières tenait en grande partie à leur lien avec une langue qui avait cessé d'être, depuis longtemps, le support des manifestations vivantes de l'esprit humain. Si bien que la théologie ne prit pas part à ces manifestations, ne fut pas fécondée par elles et demeura, de son côté, incapable de les transformer* ». Joseph Ratzinger soulignait également le fait qu'à côté du Rite romain, il existait les Rites orientaux : « *L'appartenance de rites orientaux à l'Eglise catholique se révéla au plus haut point positive, et pleine de signification : à travers eux, l'Orient aussi était présent, accepté, avait voix au chapitre, et apportait ainsi un précieux correctif à l'exclusivité latine en ne cessant de faire éclater les limites de cet horizon trop étroit, en contraignant l'assemblée à penser catholique, c'est-à-dire en lui évitant de confondre latin et catholicité* » (p. 68-69).

Le Magistère et le mouvement liturgique : Saint Pie X, par la Constitution : "Divino afflatu", a **réformé l'Office divin**, purifié et allégé le calendrier, révisé les rubriques pour rendre l'Office plus accessible aux prêtres et aux religieux et **mettre en honneur le dimanche**. Il désirait ardemment la réforme liturgique : "**Il est nécessaire que passent de nombreuses années avant que l'édifice liturgique apparaisse de nouveau dans la splendeur de sa dignité et de son harmonie, une fois nettoyé des enlaidissements dus à l'âge**" (texte cité par JP II dans la lettre apost. : "La sainte liturgie" 1988 N° 3).

Pie XI, par l'Encyclique "Divini Cultus", appelait à la **participation active des fidèles**.

Pie XII a préparé Vatican II par sa très importante Encyclique "**Mediator Dei**" en 1947. Il a assumé le mouvement liturgique et prit des décisions importantes. Le Magistère, pour la première fois, cherchait à répondre à la question fondamentale : "**Qu'est la liturgie ?**" Cette Encyclique devint la **grande charte de la Liturgie**. Pie XII fit comprendre que la liturgie n'était pas le règlement du culte, mais elle permettait **l'union au Christ**. La liturgie concerne l'Eglise, elle n'est pas quelque chose de privé. Le Pape insistait plus sur *l'aspect intérieur de la liturgie que sur son aspect extérieur* (cérémonies). Mais n'exagérons pas ses propos, il est bien évident que la beauté des cérémonies a son importance pour la participation active de tous et pour l'union au Christ et la glorification de Dieu.

Pie XII eut l'audace de **commencer des réformes**. Il sut surmonter la peur d'introduire les langues vernaculaires dans la liturgie en permettant des **rituels bilingues** à partir de 1947. Il permit qu'après la lecture de l'Evangile en latin, on put proclamer l'Evangile en langue vernaculaire. En 1951, il entreprit une **restauration de la Vigile pascale**. Célébrer la vigile pascale dans la nuit était une nouveauté ! En 1955-56, il **réforma la Semaine Sainte**. Cette réforme touchait au cœur du culte catholique. Pie XII voulait que le Peuple de Dieu puisse mieux comprendre et mieux vivre **les Jours Saints**.

Jean XXIII a promulgué le Missel de 1962, avec de nouvelles rubriques et les réformes de Pie X et de Pie XII. La forme extraordinaire du Rite romain qui est, aujourd'hui, célébrée avec ce Missel de 1962 a donc intégré au Missel de Saint Pie V les réformes de Pie X, Pie XII et Jean XXIII.

II) L'histoire du Texte « Sacrosanctum Concilium » et de la Réforme de la Liturgie

Le texte sur la Liturgie a été le premier texte voté par le Concile Vatican II. Cela a été possible parce qu'il a été préparé par plus de 50 années de travail. "Sacrosanctum Concilium" fut promulgué le 4 décembre 1963, pour le 400^e anniversaire de la clôture du Concile de Trente, le 4 décembre 1563. Le Pape Jean-Paul II, pour le 25^e anniversaire de la Constitution "Sacrosanctum concilium", a tenu à affirmer, dans sa lettre apostolique "La sainte Liturgie" du 4 décembre 1988 : "*La réforme des rites et des livres liturgiques a été entreprise presque aussitôt après la promulgation de la constitution "Sacrosanctum Concilium et réalisée en quelques années grâce au travail considérable et désintéressé d'un grand nombre d'experts et de pasteurs de toutes les parties du monde. Ce travail a été accompli suivant le principe conciliaire : fidélité à la tradition et ouverture à un progrès légitime. Aussi peut-on dire que la réforme liturgique est strictement traditionnelle «ad normam Sanctorum Patrum»*" (4).

III) Présentation synthétique de Sacrosanctum Concilium

La Constitution Sacrosanctum concilium est composée de sept chapitres, précédés d'un préambule, qui révèle l'intention du Concile : « *Puisque le saint Concile se propose de faire progresser la vie chrétienne de jour en jour chez les fidèles ; de mieux adapter aux nécessités de notre époque celles des institutions qui sont sujettes à des changements ; de favoriser tout ce qui peut contribuer à l'union de tous ceux qui croient au Christ, et de fortifier tout ce qui concourt à appeler tous les hommes dans le sein de l'Eglise, il estime qu'il lui revient à un titre particulier de veiller aussi à la restauration et au progrès de la liturgie* ». Soulignons le mot « restauration » que l'on retrouve 14 fois dans le texte. Il ne s'agissait pas de restaurer le Rite romain vécu à un moment donné de l'Histoire de l'Eglise, mais de retrouver la pleine signification du mystère liturgique dans l'esprit même de Jésus. Benoît XVI a toujours combattu l'archéologisme liturgique pour faire prévaloir « l'esprit de la Liturgie », la théologie de la Liturgie.

Le chapitre premier traite des principes généraux pour la restauration et le progrès de la Liturgie. Ce chapitre commence par le rappel de l'Histoire du Salut qui culmine avec le mystère pascal : « *C'est du côté du Christ endormi sur la croix qu'est né "l'admirable sacrement de l'Eglise tout entière* » (SC 5). Le numéro 5 dit que Jésus a envoyé ses disciples pour évangéliser et exercer l'œuvre du Salut par le sacrifice et les sacrements autour desquels gravite toute la vie liturgique. Le numéro 7 parle de la présence du Christ dans la Liturgie : c'est Lui l'acteur principal ! Le numéro 8 dit que la Liturgie terrestre nous unit à la Liturgie céleste. Les numéros 9 et 10 montrent que la Liturgie, quoique n'étant pas l'unique activité de l'Eglise, est le

sommet et la source de la vie de l'Eglise. On ne peut pas participer avec fruits à la Liturgie si l'on n'a pas la Foi. L'évangélisation la précède donc. Mais l'évangélisation n'est pas suffisante si elle ne conduit pas à la Liturgie : il ne suffit pas de dire que Jésus est notre Sauveur, Notre Seigneur et Notre Dieu. Il faut aussi recevoir la grâce de la justification et le don du Saint Esprit. Cela se réalise dans la Liturgie. Le numéro 11 rappelle ce que les Papes précédents avaient enseigné : les dispositions intérieures des sujets sont nécessaires pour participer à la Liturgie de façon consciente, active et fructueuse. Les numéros 12 et 13 disent que la Liturgie n'est pas l'unique prière des chrétiens. La prière personnelle est importante ainsi que les « pieux exercices », que sont le chapelet, le chemin de Croix, les adorations du Saint-Sacrement. Ces pieux exercices ne doivent pas, cependant, remplacer la Liturgie, ils doivent, au contraire, y conduire et s'harmoniser avec elle. Notre Fondateur a voulu que nous disions en communauté le chapelet avant les vêpres. Cette manière de faire est pleinement conforme à l'esprit des Pères de Vatican II.

Les numéros 14 à 20 traitent de la formation liturgique des professeurs, des clercs, des fidèles. La formation est nécessaire, car comment participer activement à la divine Liturgie si on ne la connaît pas ?

Les numéros 21 à 40 sont particulièrement importants : ils parlent de la restauration de la Liturgie. Le Magistère a autorité sur la Liturgie, aucun prêtre ne peut ajouter, enlever ou changer quoi que ce soit de son propre chef (22). La restauration n'était pas de l'archéologisme ! Des innovations peuvent se faire dans l'esprit de la Liturgie, si l'utilité de l'Eglise l'exige vraiment et certainement (23). N'oublions jamais que la l'Eglise est vivante ! L'Ecriture Sainte doit avoir une importance extrême dans la Liturgie (24).

Le numéro 27 souligne le caractère communautaire qui doit prendre le pas sur la célébration individuelle et quasi privée. La Liturgie est l'œuvre du Christ Total, du « nous » de l'Eglise !

Les numéros 28 et 29 parlent de la dignité de la célébration.

Jean-Paul II désirait que l'on mette davantage en pratique les numéros 37 à 40 : la Liturgie doit être adaptée au tempérament et aux conditions des différents peuples. Cette adaptation n'est pas facile à réaliser. Il faut sauvegarder l'unité substantielle du Rite romain, mais il faut aussi s'adapter aux différentes cultures. Nous avons manqué l'évangélisation de la Chine, parce que nous n'avons pas su nous adapter à la culture chinoise !

Les numéros 41 à 46 donnent des indications pour le développement de la vie liturgique dans les diocèses. Il serait bon de revenir au texte pour obtenir ce vrai renouveau liturgique désiré par les Pères de Vatican II et qui n'a pas encore été obtenu !

Les chapitres II et III ont fait l'objet de nos recollections de foyers durant plusieurs années. Ils traitent de la Messe et des Sacrements. Je souligne le numéro 56 qui parle du lien intrinsèque entre liturgie de la Parole et liturgie eucharistique. Ce lien se retrouve dans la Liturgie de chaque sacrement. Pour mieux participer au don de grâce, il est nécessaire d'avoir été éclairé par la Parole de Dieu.

Le chapitre IV est consacré à l'Office divin. Nous ne pouvons pas le résumer, il est trop riche. Comprenons la grandeur de l'Office divin. Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus ne se trouvait pas digne de le célébrer.

Le numéro 83 dit que l'Office divin est l'œuvre du Christ et de l'Eglise. Jésus continue à exercer sa fonction sacerdotale par son Eglise dans l'accomplissement de l'Office divin : Il loue sans cesse son Père et Il intercède pour le monde entier. L'Office divin est structuré pour qu'à tout moment des baptisés prient Dieu au nom de tous les hommes.

Le numéro 94 demande la vérité des heures. Dans la restauration de la Liturgie, il était important de revenir à cette vérité des heures : des mauvaises habitudes avaient été prises : dire tous ses Offices, par exemple, à la fin ou au début de ses journées ! Mais l'Office divin des Laudes est celui du lever du soleil, il n'est pas identique aux Vêpres, l'Office du coucher du soleil ! L'Office divin n'est pas réservé aux clercs et aux religieux. Ceux-ci y sont tenus par l'obligation de leurs engagements, mais on recommande aux laïcs de participer à l'Office divin les dimanches et fêtes, mais aussi les autres jours, s'ils le peuvent (100).

Le chapitre V est centré sur l'année liturgique. Le Concile dit qu'il appartient à l'Eglise de célébrer, chaque semaine, le « jour du Seigneur », le dimanche. Pendant tout le cycle de l'année, l'Eglise déploie tout le mystère du Christ. Vatican II insiste sur la revalorisation du dimanche (106) et l'importance du temps du Carême pour préparer les catéchumènes et pour se préparer à Pâques (109). Les fêtes des saints ne sont pas

exclues dans l'année liturgique, mais elles ne doivent pas l'emporter sur les mystères du Christ Rédempteur. Jean-Paul II disait : de dimanche en dimanche on se prépare au dimanche éternel que sera la Vie éternelle !

Le chapitre VI parle de la musique sacrée. Il serait important de lire attentivement ce que le Concile a écrit. La Liturgie n'est pas un festival humain ! Toute musique ne convient pas à la Liturgie. Benoît XVI l'a dit clairement en plusieurs occasions. Il est dit au numéro 116 que le chant grégorien est le chant propre de la Liturgie romaine. Mais les autres genres de musique sacrée, surtout la polyphonie, ne sont nullement exclus, pourvu qu'ils s'accordent avec l'esprit de l'action liturgique. Nous avons cité ce que Joseph Ratzinger disait en 1963 : les fidèles ne doivent pas être des spectateurs. Notre Fondateur nous disait la même chose : tous doivent pouvoir participer. On ne vient pas à la Messe pour écouter une chorale. La chorale a sa place, certes, mais elle ne doit pas empêcher la participation des fidèles.

Le chapitre VII est aussi particulièrement important. La Liturgie ne se célèbre pas n'importe où ni n'importe comment. Bien sûr, les grands rassemblements ne peuvent pas avoir lieu dans une cathédrale ! Comment regrouper 2 millions de jeunes dans un édifice ? Jésus a dit à la Samaritaine (Jn 4) que l'heure est venue où l'on adorera en esprit et en vérité. Mais, même dans les grands lieux de rassemblement, on doit « organiser » le lieu en tenant compte des critères de l'art sacré. Au numéro 123, il est dit que l'Eglise n'a jamais considéré un style artistique comme lui appartenant en propre, mais elle a admis les genres de chaque époque et elle possède aujourd'hui un trésor artistique qu'il faut conserver. Il serait bon d'approfondir à nouveau ce qui a été écrit sur l'art sacré qui doit permettre à l'esprit humain de s'élever vers Dieu. Que serait un art sacré qui ne transmettrait aucun message spirituel ? Soulignons la recommandation des Pères de Vatican II : « Dans la construction des édifices sacrés, on veillera soigneusement à ce que ceux-ci se prêtent à l'accomplissement des actions liturgiques et favorisent la participation active des fidèles » (124). L'Eglise porte également son attention sur les images sacrées, la formation des artistes et la formation artistique des clercs.

Dans la conclusion, il est parlé de la Fête de Pâques qui pourrait être fixée à un dimanche déterminé du calendrier grégorien. Prions pour que cette Fête de Pâques soit enfin et bientôt fêtée par tous les baptisés le même dimanche ! Ce serait un geste fort dans le mouvement œcuménique !

Le Pape Paul VI, dans son discours de clôture de la 2^e Session du Concile, le 4 déc 1963, disait : *"Nous Nous réjouissons de ce résultat. Nous y découvrons un hommage à l'échelle des valeurs et des devoirs: Dieu à la première place; la prière est notre premier devoir; la liturgie est la source première de ce divin échange par lequel la vie divine nous est communiquée, la première école de notre vie spirituelle, le premier don que nous puissions faire au peuple chrétien qui nous est uni par la foi et la prière. La liturgie enfin est la première invitation adressée aux hommes pour que leur langue ne soit plus muette, mais qu'elle exprime une prière sainte et vraie; pour qu'elle sente l'immense puissance de vie contenue dans le fait de chanter avec nous les louanges de Dieu et les espérances des hommes, par le Christ Notre Seigneur et dans l'Esprit Saint"*.

IV) Petite synthèse de théologie de la Liturgie

Pour conclure, nous voudrions vous parler de la théologie de la Liturgie, qui s'efforce de répondre à la question : qu'est la Liturgie pour Dieu ? Elle n'est ni un festival humain, ni un spectacle de haute qualité, ni un cérémonial bien réglé, mais un mystère sacramentel. J'ai eu la grâce d'être éduqué au mystère liturgique par notre Père Fondateur et de suivre à Rome les cours du Père Becker, Jésuite, théologien des sacrements et de la Liturgie. Ce dernier m'a permis de comprendre la précise et lumineuse définition de Sacrosanctum concilium : *"La liturgie est considérée (à juste titre) comme l'exercice de la fonction sacerdotale de Jésus-Christ,*

exercice dans lequel la sanctification de l'homme est signifiée par des signes sensibles et est réalisée d'une manière propre à chacun d'eux,

dans lequel le culte intégral est exercé par le Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire par le Chef et par ses membres.

Par suite, toute célébration liturgique, en tant qu'oeuvre du Christ prêtre et de son Corps qui est l'Eglise, est l'action sacrée par excellence dont nulle autre action de l'Eglise ne peut atteindre l'efficacité au même titre et au même degré" (SC 7).

Nous approfondirons mieux cette définition, demain. Ce soir, contentons-nous d'en tirer quelques conséquences par des questions et réponses simples qui nous permettront de mieux découvrir le mystère de la Liturgie :

- **Qui agit dans la Liturgie ?** : *Le Christ dans et par son Eglise !*
- **La Liturgie est en vue de quel but ?** *La Glorification de Dieu et la Sanctification de l'homme.*
- **Comment le Christ agit-Il dans la Liturgie ?**
 - *En tant que Médiateur de Dieu auprès des hommes :*
 - *double mission : - Il évangélise (Révélation) et Il guérit (Don du salut par les sacrements)*
 - *En tant que Médiateur des hommes auprès de Dieu :*
 - *double mission : - Il prie son Père pour tous les hommes et Il S'offre en sacrifice expiatoire.*

Lorsque l'on a compris que le **Christ est le grand sujet de la Liturgie** et qu'Il agit dans et par son Corps mystique, on ne peut plus participer à l'oeuvre de Dieu d'une manière superficielle. Lorsque nous participons à la Liturgie, nous venons écouter Dieu, accueillir sa grâce, prier en participant à la prière de Jésus pour toutes les intentions de l'Eglise et de l'humanité, offrir le Saint Sacrifice de Jésus en offrant avec Lui notre vie en sacrifice de louange à la Gloire de Dieu ! Oui, la Liturgie est bien le sommet et la source de toute activité chrétienne ! Nous prions avec Jésus, c'est Jésus qui, par Son Esprit, prie en nous et par nous.

Nous allons entrer dans le temps du grand silence de la nuit. Ce temps, comme nous vous le rappelons, en chaque récollection, est un don de Dieu, un temps de grâces et non une pénitence. Les enfants ont été préparés à ce temps de silence. Vivons-le bien en étant à l'écoute de Jésus et, avec Notre-Dame des Neiges, préparons-nous bien à vivre le Jour du Seigneur, en étant plus conscients encore de ce qui se vivra au cours de la divine Liturgie. C'est vraiment Dieu qui viendra à notre rencontre : Il nous parlera et Il se donnera à nous. En outre, Jésus nous entraînera dans sa prière pour toute l'humanité et nous associera à Son Sacrifice Rédempteur. Qui, mieux que la Vierge Marie, peut nous aider à entrer profondément dans le mystère liturgique ? Confions-nous à la Sainte Vierge !

B) La Liturgie eucharistique, source et sommet des activités des époux chrétiens et de leur vie de famille.

Nous espérons que la causerie d'hier soir vous aura permis de mieux comprendre l'importance de la Constitution de Vatican II sur la Liturgie. Nous n'avons pas parlé de la promulgation du Missel de Paul VI, des rituels des sacrements, des lectionnaires et des livres de la Liturgie des Heures. Nous nous en tenons au texte de Vatican II. On ne peut pas juger l'esprit du Concile sur la Liturgie à partir de tel ou tel rituel, de telle ou telle traduction du Missel de Paul VI, mais à partir de Sacrosanctum Concilium. Joseph Ratzinger a pu faire des critiques sur la manière dont la réforme liturgique a pu être imposée, mais il n'a jamais critiqué le texte conciliaire Sacrosanctum Concilium. En tant que Pape, il s'efforce d'éduquer au sens du sacré. Le but de son Motu proprio est en vue de la vraie paix liturgique. Il veut laisser la liberté aux prêtres et aux fidèles de célébrer dans la forme extraordinaire. Mais ceux qui participent à la Messe selon cette forme extraordinaire doivent reconnaître la validité de la forme ordinaire. Ils doivent aussi comprendre que le Missel de Paul VI n'a pas introduit un nouveau Rite dans l'Eglise romaine. Le génie de Benoît XVI a été de faire découvrir qu'il n'existe qu'un Rite romain qui peut être célébré selon la forme ordinaire (le Missel de Paul VI) ou sa forme extraordinaire (le Missel de 1962). Le mot « extraordinaire » ne signifie pas : « qualité supérieure » de la Liturgie, mais forme qui revêt un certain caractère d'exception par rapport à la forme

ordinaire, qui est celle de la Réforme liturgique voulue par le Concile Vatican II. C'est cette forme ordinaire que célèbre Benoît XVI, qu'a toujours célébré Jean-Paul II et que nous célébrons.

Pour vous aider à mieux participer à la Liturgie en la comprenant dans son mystère, nous voudrions revenir avec vous sur certaines notions, entrevues rapidement hier soir.

I) Quelques notions importantes de Sacrosanctum Concilium

Restauration : nous vous avons dit, hier soir, comment comprendre ce mot de restauration. Je le répète avec Benoît XVI : il ne s'agit pas d'archéologisme. Il ne s'agit pas de revenir à la Liturgie de « ma première communion » ou à la Liturgie de telle ou telle période de l'Eglise, mais de revenir à la source de la Liturgie qu'est le Christ. C'est Lui le sujet principal de l'action liturgique. Comprendons-le en profondeur et la Liturgie ne sera plus le lieu des divisions, mais celui de l'unité des chrétiens dans le Christ.

Adaptation : si nous voulons présenter l'intégralité du texte de Vatican II, il ne faut pas oublier de parler de l'adaptation désirée par les Pères du Concile. Il est évident que la culture africaine n'est pas la culture européenne, ni la culture asiatique, américaine ou de l'Océanie. Les numéros 37 à 40 sont importants. Le Rite romain doit être conservé dans sa substance, mais il ne doit pas étouffer la culture dans laquelle ce Rite est célébré. Jésus est bien le Sujet de la Liturgie africaine, mais son Corps qui célèbre en Afrique est un Corps africain ! Jean-Paul II était très sensible à cette question. Benoît XVI l'est aussi ! Mais l'adaptation doit toujours être sous l'autorité du Magistère... il n'est pas normal qu'en France, on veuille reproduire ce qui se fait en Afrique... et faire des processions d'offrandes au rythme du tam-tam !

Le caractère communautaire doit prendre le pas sur la célébration individuelle et quasi privée. Cette demande du Concile est-elle vraiment entrée dans nos esprits ? J'ai été curé pendant 14 ans et je souffrais en célébrant les baptêmes que tous ceux qui venaient de participer à la Messe dominicale partaient. La famille seule participait au baptême ! Il en est de même pour le mariage ou d'autres sacrements. Notre participation à la Messe doit également être marquée par ce caractère communautaire. Bien sûr, nous y participons pour être unis personnellement à Jésus, accueillir sa Parole, Le recevoir en notre cœur dans la communion, mais n'oublions pas que nous y participons en Eglise, dans le « nous » de l'Eglise ! L'Eucharistie fait l'Eglise ! Faisons effort pour mieux vivre ce caractère communautaire de la Liturgie. Avec conviction, je veux dire que la concélébration est une richesse et non pas un appauvrissement, parce qu'elle met en valeur ce caractère communautaire de la Liturgie.

La dignité de la célébration était demandée par les Pères de Vatican II. La Liturgie est sacrée. Elle ne se célèbre pas n'importe comment. Les ornements liturgiques doivent être soignés, les vases sacrés aussi. Soignons aussi notre tenue : nous allons rencontrer Jésus ! N'oublions pas ce que Notre-Seigneur a dit sur la tenue de noces dans sa parabole sur les invités à la noce.

Les signes de la Liturgie nous sont donnés par le Christ. Ce n'est pas à nous de créer de nouveaux signes pour faire de la créativité. Nous savons ce que Benoît XVI pense de la créativité. Il désire la fidélité aux signes sacramentels qui signifient et produisent la grâce propre qui leur est attachée.

L'année liturgique : il est important de bien assimiler ce qui est dit dans le texte conciliaire et de bien comprendre que l'année liturgique est le déploiement des mystères du Christ et que le cœur de ces mystères est le mystère pascal. Le dimanche est un jour important dans le cycle de l'année liturgique. Je redis la conviction de Jean-Paul II : de dimanche en dimanche nous nous préparons au dimanche éternel ! Que le Triduum pascal soit vraiment vécu par chacun de nous comme le Sommet de l'année liturgique. Il le sera si le Carême est vécu dans l'esprit de la Liturgie.

La musique sacrée et le chant sacré : si nous sommes impliqués dans des équipes liturgiques – et c'est très bien – approfondissons bien ce qui est dit sur cette question. On ne chante pas n'importe quoi dans la Liturgie, on ne joue pas n'importe quoi, avec n'importe quel instrument. La musique, dit le texte de Vatican II, est appelée « musique sacrée ». Le chant grégorien doit demeurer le chant de l'Eglise romaine, tout en laissant une juste place au chant polyphonique.

L'art sacré : prenons au sérieux ce qui est dit par les évêques de Vatican II. L'art, c'est l'architecture, mais c'est aussi tout ce qui décore nos églises. Il est important de se former pour savoir orner

le lieu de la célébration en respectant les règles liturgiques. Il est important de fleurir l'Eglise, mais on ne met pas des bouquets de fleurs n'importe où et n'importe comment. L'art doit cultiver le beau et permettre de transmettre un message spirituel. L'art doit aider l'homme à s'élever vers Dieu.

La participation active est une notion qui a beaucoup été répétée depuis Sacrosanctum Concilium. Il est important de bien comprendre ce que les Pères de Vatican II entendaient par participation : il ne s'agit pas de « faire » absolument quelque chose pendant l'action liturgique, mais de comprendre le mystère qui se vit en étant uni au Christ, à son Corps mystique, à la louange de son Père.

L'activité intérieure pour bien préparer et vivre la participation à la Liturgie : il est évident que la prière personnelle et les exercices pieux ne s'opposent pas à la Liturgie mais y préparent. Si l'on vient à la Messe sans s'y être préparé on risque bien de ne pas y participer en profondeur.

II) Réflexions à partir de la théologie de la Liturgie

Citons à nouveau la définition de la Liturgie au numéro 7 de la Constitution : « *La liturgie est considérée comme l'exercice de la fonction sacerdotale de Jésus-Christ, exercice dans lequel la sanctification de l'homme est signifiée par des signes sensibles et est réalisée d'une manière propre à chacun d'eux, dans lequel le culte intégral est exercé par le Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire par le Chef et par ses membres. Par suite, toute célébration liturgique, en tant qu'œuvre du Christ prêtre et de son Corps qui est l'Eglise, est l'action sacrée par excellence dont nulle autre action de l'Eglise ne peut atteindre l'efficacité au même titre et au même degré* ». Reprenons chaque partie de cette définition pour mieux la comprendre et pour mieux participer à la divine Liturgie :

- La liturgie est **l'activité sacerdotale du Christ** : Jésus a institué la liturgie chrétienne pour agir dans et par son Eglise ! Son activité sacerdotale ne s'est pas arrêtée le Jeudi Saint ou le Vendredi Saint. C'est aujourd'hui, dans la Liturgie de l'Eglise, qu'Il exerce cette activité. Son sacerdoce, avons-nous vu hier soir, a une **quadruple dimension**. Il agit donc dans la Liturgie soit en tant que Médiateur de Dieu auprès des hommes, par sa Parole et par le don de Sa Grâce, soit en tant que Médiateur des hommes auprès de Dieu par sa prière et son Sacrifice. Comprenons cette réalité en profondeur !

- La liturgie est **l'activité sacerdotale du Christ pour la sanctification de l'homme**. Jésus a institué la Liturgie chrétienne **pour nous**, hommes et femmes, qu'Il aime d'un amour infini. Au terme de sa vie publique, Il a offert Sa Vie pour accomplir notre Rédemption. Dans la liturgie, Il déverse en nos âmes les grâces de cette Rédemption. Il nous communique son Amour, Il nous sanctifie et nous purifie.

- La liturgie est **l'activité sacerdotale du Christ pour glorifier Dieu et Lui rendre le Culte public qui Lui est dû**. Les hommes de notre temps ne comprennent plus ce qu'est le culte public, dû à Dieu, parce que le laïcisme a relégué la religion dans le seul domaine de la sphère privée. Pourtant un culte public est dû à Dieu, parce qu'Il est le Créateur, le Saint, le Miséricordieux. Le Verbe de Dieu incarné a donné à Dieu le Père le Culte public parfait pendant sa vie publique. Par et dans Son Eglise, Il nous permet aujourd'hui de rendre à Dieu, malgré nos misères, le culte public qui Lui revient, du fait de sa grandeur, de sa sainteté et de son Amour infini. Des chrétiens passent aujourd'hui à l'Islam parce que la religion musulmane rend à Dieu le culte public qui lui est dû ! Il nous faut nous réveiller et absolument retrouver l'un des buts essentiels de la Liturgie de l'Eglise ! Par le Christ et dans son Eglise, nous pouvons rendre le culte intégral dont parle le Concile : la sanctification de l'homme et la glorification de Dieu

- La liturgie est **l'activité sacerdotale du Christ et de l'Eglise**. Reprenons les mots de la définition du Concile : « *toute célébration liturgique est œuvre du Christ prêtre et de son Corps qui est l'Eglise*. Comment comprendre cette importante affirmation ? Lorsque Jésus offrait son Sacrifice sur la Croix, Il agissait en tant que Tête de l'Eglise. Il S'offrait pour la Rédemption de toute l'humanité. Lorsque le prêtre, in Persona Christi, offre le Saint-Sacrifice sacramentel, il rend présent sacramentellement le Sacrifice du Christ Tête, mais, en même temps, il s'offre avec le Christ et tous les fidèles offrent leur sacrifice spirituel. La Liturgie de l'Eglise est donc l'activité sacerdotale du Christ Total. Jésus demeure avec son Corps ressuscité, à la droite de Son Père. Il est l'unique Médiateur, mais Il veut que son activité médiatrice et rédemptrice de Verbe incarné, inaugurée par l'Incarnation, se prolonge dans le temps et l'espace. Il veut, en

plus, **s'associer les membres de son Corps mystique** pour qu'ils **ajoutent leur prière et leur sacrifice** à son unique activité médiatrice et rédemptrice. Le fondement de cette théologie de la participation à la Rédemption se trouve dans la lettre aux Colossiens : « *En ce moment je trouve ma joie dans les souffrances que j'endure pour vous, et je complète en ma chair ce qui manque aux épreuves du Christ pour son Corps, qui est l'Eglise* » (Col 1, 24). Comprenons en profondeur le mystère de la Liturgie, ainsi nous y participerons en vérité à la suite de la Vierge Marie, qui nous précède tous dans cette participation maternelle à l'œuvre de la Rédemption accomplie par Son Fils.

La Liturgie est la source et le sommet de toute activité chrétienne, avons-nous dit, hier soir, en citant le Concile. Reprenons enfin la dernière partie de la définition de Vatican II : « *La Liturgie est l'action sacrée par excellence dont nulle autre action de l'Eglise ne peut atteindre l'efficacité au même titre et au même degré* ». La Liturgie, dans notre vie d'époux et de parents, est-elle en vérité cette action sacrée par excellence ? Est-elle en vérité la source et le sommet de toutes nos activités ? Puisse le temps de méditation qui va suivre vous aider à faire un vrai et bon examen de conscience. Louis Martin a toujours refusé de travailler le dimanche, parce qu'il avait compris ce qu'enseignera plus tard Vatican II.

III) Pour mieux participer aux différentes actions liturgiques

Continuons à approfondir la théologie de la Liturgie pour vous aider à mieux participer aux différentes activités liturgiques.

1) **La Messe** est l'action liturgique par excellence, parce que nous y retrouvons les **quatre fonctions sacerdotales du Christ**, dont nous avons parlé hier soir :

En tant que **Médiateur de Dieu auprès des hommes**, le Christ, en tant que Parole de Dieu, nous parle et, dans la Liturgie eucharistique, Il se donne en nourriture à nous. Comprenons davantage en profondeur la présence de ces deux premières fonctions sacerdotales du Christ pendant la Messe et préparons-nous à écouter Jésus et à L'accueillir réellement dans la communion. La Liturgie de la Parole et la Liturgie eucharistique seront mieux vécues, si elles sont mieux préparées et comprises.

En tant que **Médiateur des hommes auprès de Dieu**, Jésus prie son Père par les différentes prières de la Liturgie de la Messe et S'offre par l'actualisation du Sacrifice de la Croix. Comprenons plus en profondeur la présence de ces deux autres fonctions du Christ pendant la Messe et désirons ardemment participer à la prière du Christ dans et par son Eglise et à participer à Son Saint-Sacrifice Rédempteur. Notre participation fructueuse à la prière liturgique de l'Eglise et au Saint-Sacrifice sacramentel dépend beaucoup de notre vie intérieure. Que notre prière personnelle précède, accompagne et suive la participation à la Messe. Ayons à cœur, enfin, de participer à la Messe pour rendre à Dieu **le culte public qui lui est dû**.

2) Comment mieux participer à la Liturgie **des sacrements** ? Il est bon de rappeler tout d'abord que l'administration des sacrements est un **acte de culte public** parce que celui qui administre les sacrements est conscient de prononcer une prière à Dieu et de conférer la grâce, **au nom du Christ et dans l'Eglise**. **L'accueil des sacrements** est également un **acte de culte public**, parce que l'homme qui demande un sacrement rend hommage à Dieu en choisissant un signe sensible efficace, institué par le Christ pour lui donner la grâce. **Il reconnaît l'autorité externe et interne de Dieu** et il s'adresse à un ministre qui agit au nom du Christ et de l'Eglise (cf. SC 59). N'oubliez pas, enfin, comme nous l'avons dit, hier soir, que la Liturgie doit privilégier l'aspect communautaire. Les sacrements ne se reçoivent pas à un distributeur automatique, mais c'est dans le « nous » de l'Eglise que les Personnes divines nous parlent et se donnent à nous. Le baptême d'un de nos enfants ne concerne pas seulement les membres de notre famille, il concerne aussi toute la Famille de Dieu qu'est l'Eglise, plus particulièrement l'Eglise locale.

3) Pour vous aider à mieux comprendre ce qu'est l'**Office divin** et à mieux participer à cet **acte liturgique**, voici ce qu'en disait le Père Becker :

a) Le Christ glorifié prie sans cesse pour les fidèles en présence de son Père (He 7, 25 ; 8, 2). Il est le "Liturge". C'est donc Lui, le Sujet de la prière publique de l'Eglise qu'est l'Office divin.

b) Le Christ veut associer à sa prière ses représentants ordonnés qui prient en son nom. Cette prière est prière de l'Eglise, car le ministre - par sa dévotion personnelle - ajoute un élément à la prière du Christ. Il ne s'agit pas seulement de la prière du Christ dans son ministre, mais de la prière de l'Eglise.

c) La prière de l'Eglise dans l'Office divin est infailliblement efficace ! Si un ministre ordonné se sert de l'Office divin, prière inspirée par l'Esprit-Saint (psaumes, Parole de Dieu, Benedictus, Magnificat, Notre Père etc...), pour faire ce que veut l'Eglise, sa **prière sera entendue infailliblement par Dieu**. C'est le Christ qui prie par son ministre !

d) L'Office divin est une prière de l'Eglise, même dans les fidèles non ordonnés. Le Concile dit (SC 83) que le Souverain Prêtre a introduit dans notre exil terrestre cet hymne qui se chante éternellement dans les demeures célestes. Il s'adjoint **toute la communauté des hommes et se l'associe dans ce cantique de louange**. SC 84 : *"Lorsque cet admirable cantique de louange est accompli selon la règle par les prêtres ou par d'autres, députés à cela par institution de l'Eglise, ou par les fidèles priant avec le prêtre selon la forme approuvée, alors c'est vraiment la voix de l'Epouse elle-même qui s'adresse à son Epoux ; et mieux encore, c'est la prière du Christ que celui-ci, avec son Corps, présente au Père. Par conséquent, tous ceux qui assurent cette charge accomplissent l'office de l'Eglise et, en même temps, participent de l'honneur suprême de l'Epouse du Christ, parce qu'en acquittant les louanges divines, ils se tiennent devant le trône de Dieu au nom de la Mère Eglise"*. N'ayons pas peur de participer à l'Office divin et comprenons-en mieux la grandeur : nous participons, malgré notre misère, à la prière publique de l'Eglise. C'est Jésus, qui, par nous, avec nous et en nous prie son Père aux grandes intentions du monde.

IV) La Liturgie source et sommet de la vie conjugale et familiale

Nous avons déjà, hier soir, essayé d'expliquer ce que signifiait l'expression de Vatican II : la Liturgie, source et sommet de l'activité de l'Eglise. Il est bien évident que la Liturgie n'est pas le tout de votre vie conjugale et familiale. Vous avez à remplir vos responsabilités d'époux et de parents ainsi que votre devoir d'état. Vous avez donc de multiples activités, aussi importantes les unes que les autres. Mais vous ne devez jamais oublier qu'avant d'être époux, père, mère, professionnel, vous êtes d'abord chrétiens, c'est-à-dire « du Christ ». Jésus vous redit, comme Il me redit : « Sans Moi, vous ne pouvez rien faire ». Au jour de votre mariage, vous vous êtes donné l'un à l'autre dans le sacrement du mariage. En approfondissant ce sacrement, dans l'esprit du Concile Vatican II, nous vous avons dit que ce don mutuel avait été scellé dans et par le Christ. Jésus s'est engagé avec vous au jour de votre mariage et Il vous a promis de vous donner toutes les grâces nécessaires pour exercer vos responsabilités d'époux et de parents. Nous vous le redisons, aujourd'hui, avec conviction : si vous vous aimez dans le Christ, vous vous aimerez amoureusement et fidèlement jusqu'à la fin de votre vie ! Comprenez-le davantage : vous avez besoin de Jésus pour aimer comme Lui ! Où trouverez-vous l'Amour qui jaillit de Son Cœur ? Dans les sacrements, bien évidemment, et donc dans la Liturgie de l'Eglise. Approfondissez cette réalité spirituelle dans le temps de méditation que vous avez à présent : la Liturgie est sommet et source de votre amour conjugal, de votre vie familiale et aussi de tous vos engagements sociaux. Dans la Liturgie, en effet, vous venez offrir avec Jésus à la Gloire de Son Père toute votre vie conjugale, familiale et professionnelle et vous venez puiser dans le Cœur de Jésus les grâces pour aimer en vérité et en fidélité.

Plus vous participerez à la Liturgie en pensant que vous venez rencontrer Jésus, mieux vous vivrez la Liturgie comme source et sommet de votre vie conjugale et familiale. Benoît XVI s'efforce de faire comprendre à tous les baptisés que l'urgence de la mission de l'Eglise est de rendre Dieu présent aux hommes de notre temps. Mais comment rendre Dieu présent s'Il n'est pas présent en nos vies ? Puisse la Liturgie être pour nous cette rencontre d'amour avec Jésus ! Puisse la Liturgie nous permettre de vivre le Cantique des cantiques : la recherche passionnée de l'Epoux par l'épouse ! Comprenons en profondeur que la vraie vie, c'est la vie en Jésus ! Pour entrer dans une telle vie en Jésus, la Liturgie est indispensable.

C) Eduquer les enfants au mystère de la Liturgie et au sens du sacré. Etre des instruments de paix et d'unité en témoignant du véritable esprit de Vatican II.

Au début de cette troisième causerie sur la Constitution *Sacrosanctum Concilium*, nous voudrions vous encourager encore à télécharger sur le Site du Vatican le texte en français et à le lire avec attention. La lecture n'est pas difficile et vous en serez enrichis. Nous voudrions vous donner quelques éléments pour vous aider dans l'éducation de vos enfants et dans votre participation à la nouvelle évangélisation. Il n'est pas facile, en effet, pour ceux qui n'ont pas été catéchisés en profondeur de connaître le mystère de la Liturgie. Donc, l'urgence dans l'éducation à la Liturgie, avec vos enfants, mais aussi avec les autres baptisés, est de faire découvrir le mystère de la Liturgie, l'esprit de la Liturgie.

I) Le mystère de la Liturgie et l'action de l'Esprit Saint

Le mot mystère, dans la théologie catholique, ne signifie pas une réalité cachée ou un secret, mais une vérité inaccessible à la raison, que Dieu donne à connaître en se révélant. On parle ainsi du mystère trinitaire et du mystère de l'Incarnation et de la Rédemption. Tout sacrement, action liturgique, est un mystère. Sans la révélation de Dieu, on ne peut pas connaître sa réalité profonde. Les théologiens catholiques, pour aider à mieux comprendre, la réalité des mystères sacramentels distinguaient une triple réalité : le sacrement seulement, le sacrement et la Réalité spirituelle, la Réalité spirituelle seulement. En latin : sacramentum tantum, res et sacramentum, res tantum. Reprenons encore l'exemple du baptême que nous avons si souvent repris : le sacrement seulement est l'eau, le sacrement et la réalité spirituelle sont l'eau et la grâce de la filiation divine communiquée au moment essentiel du baptême, la réalité spirituelle est la grâce sanctifiante ou divinisante et les dons divins qui l'accompagnent. Le CEC dit : « *les sacrements sont des signes efficaces de la grâce, institués par le Christ et confiés à l'Eglise, par lesquelles la vie divine nous est dispensée. Les rites visibles sous lesquels les sacrements sont célébrés, signifient et réalisent les grâces propres de chaque sacrement* » (1131).

Après avoir expliqué le mystère des sacrements et de la Liturgie, il est bon de parler de l'action du Saint Esprit dans chaque acte liturgique en s'appuyant sur le CEC : "***Dans la Liturgie l'Esprit Saint est le pédagogue de la Foi du Peuple de Dieu, l'artisan des chefs d'œuvre de Dieu que sont les Sacrements de la Nouvelle Alliance. Le désir et l'œuvre de l'Esprit Saint au cœur de l'Eglise est que nous vivions de la vie du Christ ressuscité***" (1091). Priez ce pédagogue qu'est l'Esprit Saint de vous aider à être des éducateurs dans la Foi. Ayez également confiance en son action en vous et en ceux à qui vous parlez !

Le C.E.C. dit aussi que l'Esprit Saint **prépare les fidèles à accueillir le Christ** (C.E.C.1093 à 1098). Il **rappelle le Mystère du Christ**. Dans l'**anamnèse** après la consécration, l'assemblée fait mémoire de ce que Dieu a fait dans l'histoire du salut. Vivons mieux l'anamnèse après la consécration. Il **actualise le Mystère du Christ** : par l'**épiclese**, avant la consécration, le célébrant implore l'Esprit saint pour qu'il consacre le pain et le vin et les transforment en Corps et Sang du Christ. Par l'épiclese sur le Peuple, le célébrant prie l'Esprit Saint de consacrer les fidèles afin qu'ils soient en vérité le Peuple de Dieu. Comprenons en profondeur l'action du Saint Esprit dans la Liturgie : Il met en communion avec le Christ.

N'ayons pas peur, enfin, de souligner sans cesse que le Sujet de la Liturgie de l'Eglise est le Christ, mais Il n'agit pas seul, Il prie son Père et S'offre avec tous les membres de Son Corps. La prière publique de l'Eglise est donc la prière la plus efficace, c'est la prière du Corps du Christ, du « nous » de l'Eglise !

II) Quelques accents particuliers à souligner dans la formation liturgique

Utilisez bien le **chapitre V** pour mieux expliquer ce qu'est l'année liturgique, le « jour du Seigneur », le dimanche, l'importance du temps du Carême et le sommet de la Liturgie : le Triduum pascal. Que les fêtes des saints, qui ne sont pas exclues, ne l'emportent pas sur les mystères du Christ. La manière dont on vit le dimanche permet de vérifier si l'on a vraiment mis en pratique Vatican II.

Rappelons aussi l'importance du chapitre VI sur la musique sacrée. La Liturgie, redisons-le encore, n'est ni un festival, ni un spectacle. Ne perdons pas le chant grégorien. Ne soyons pas des spectateurs, mais des acteurs de l'action liturgique. Participons dans la joie des enfants de Dieu qui louent avec Jésus.

Utilisons le chapitre VII pour éduquer au sens du sacré et du beau.

Voici quelques indications qui sont données en Théologie pastorale au sujet de la Liturgie :

- **Les gestes des mains** sont importants dans la Liturgie. Ils doivent être expliqués : **mains levées ou étendues**, geste caractéristique de la prière du prêtre, **mains jointes**, l'attitude du recueillement et de la soumission à Dieu, **se frapper la poitrine**, geste symbolique, commun aux Hébreux et aux païens, signe de la contrition du cœur, de l'attitude d'humilité et de pénitence, **l'imposition des mains**, geste réservé aux célébrants pour le baptême, la confirmation, l'ordination, le mariage, le sacrement des malades, le sacrement de pénitence. Par ce geste, est transmis la grâce de Dieu ou l'Esprit Saint, l'auteur de la Grâce.

Il est important d'éduquer à faire **le signe de la croix**, geste typiquement chrétien. Il est le signe d'appartenance et de consécration au Christ. Il est le signe qui accompagne le chrétien et le rend fort, dit Tertullien. La Sainte Vierge, à Lourdes et à l'Île Bouchard a appris aux voyants à faire un beau signe de croix.

- **Les attitudes du corps** sont à soigner :

Apprendre à se tenir debout ! Cette attitude est signe d'attention et d'attente pour accueillir une personne et la saluer. Elle est signe de respect. Elle était l'attitude normale dans la Bible - pour écouter la Parole de Dieu (Ex 20, 21 ; Ne 8, 5) - pour servir à l'autel (Sir 50, 13) - pour la prière (Ne 9, 5 ; Mt 6, 5 ; Lc 18, 11, 13). Les premiers chrétiens sont restés fidèles à cette attitude. Les peintures des catacombes en témoignent, ainsi que les écrivains ecclésiastiques et le Concile de Nicée (canon 20). Elle signifie l'expression de la liberté des fils de Dieu et témoigne de la Résurrection. La prière debout est l'attitude de la prière sacerdotale. Les fidèles se lèvent lorsque le célébrant entre pour commencer la célébration, ils se lèvent pour la proclamation de l'Évangile, pour la profession de Foi et lorsque le célébrant repart en procession.

Etre assis est l'attitude normale de celui qui enseigne, exerce l'autorité, «siège», préside. Jésus-Christ, dans l'acte de parler à la foule ou d'enseigner avec autorité, est assis (Mt 5, 1 ; 13, 1). L'évêque qui préside la communauté et parle aux fidèles, est assis sur sa "cathedra". Autour de lui est rassemblé le presbytérium. Dans la célébration de la Messe, le siège du célébrant est mis en valeur. Se tenir assis est aussi l'attitude normale de celui qui **écoute** : Jésus dans le Temple (Lc 2, 46) ; Marie, assise aux pieds de Jésus (Lc 10, 39) ; réunions de la première communauté (Ac 20, 9 ; 1 Co 14, 30). On se tient assis pour la prière silencieuse et méditative, après la Liturgie de la Parole et la communion (MR instr. gen. 21).

S'incliner est l'attitude de respect dans les rapports de la vie courante. On incline la tête et (ou) les épaules en signe de vénération devant une personne que l'on rencontre. Dans la liturgie, cette attitude revêt souvent un sens d'**adoration** : la tradition orientale est restée fidèle à cette attitude. En Occident, par contre, a prévalu une autre attitude : la gémulation pour manifester l'adoration. L'inclination est le geste normal de l'assemblée pendant que le président de la communauté implore sur elle la bénédiction de Dieu.

Se mettre à genoux marque une attitude d'humilité devant Dieu. Dans les premiers temps de l'Église, la prière à genoux était considérée comme une prière pénitentielle. Dans le temps de Pâques, le dimanche, les jours de fête, la prière officielle était debout. La piété occidentale, dans les derniers siècles, a privilégié cette attitude de prière, spécialement dans l'adoration de l'Eucharistie. Etre à genoux est alors un signe d'adoration. Cette attitude de prière à genoux, inspirée par l'Esprit-Saint, ne doit pas être abandonnée, mais au contraire développée. Nous vous invitons à méditer le petit livre « Dominus est » que nous vous avons conseillé, il y a quelques années, et qui donne les raisons de Benoît XVI pour privilégier la réception de la communion à genoux et sur la langue.

La prostration est un geste rare dans la Liturgie. Elle est conservée dans les ordinations, les cérémonies des vœux perpétuels, la bénédiction des abbés, la célébration de la Passion, le Vendredi Saint.

- **Le silence** doit retrouver sa place dans nos Liturgies. Benoît XVI éduque en ce sens. Rappelons que le texte de Vatican II (SC 30) dit : "**Que l'on observe aussi, en temps voulu, le silence sacré**". Dans l'introduction du Missel romain, il est dit (IGMR 23) : "**On doit observer aussi, en son temps, le silence sacré, comme partie de la célébration. Sa nature dépend du moment dans lequel il a lieu dans chaque**

célébration". Ainsi, durant l'acte pénitentiel et après l'invitation à la prière, le silence aide au recueillement ; après la lecture ou l'homélie, il est un appel à méditer brièvement ce qui a été écouté ; après la communion, il favorise la prière intérieure de louange et d'action de grâces".

Il existe deux types de silence : - celui de l'assemblée qui écoute et qui regarde pendant que se déroule une action liturgique ; chacun donne alors une réalité intérieure aux paroles qui ont été prononcées, aux gestes qui sont accomplis, au chant. - le silence, comme moment en soi, dans lequel tous et toutes se taisent. C'est un silence qui doit être intensément actif. C'est un temps de plénitude, dans lequel l'homme réfléchit, prie, répond à Dieu.

- **Les éléments matériels dans la célébration** sont à expliquer, car, comme le dit le texte conciliaire (SC 7) : "*Par le moyen de signes sensibles est signifiée et est réalisée d'une manière propre à chacun d'eux la sanctification de l'homme... et est exercé le culte public intégral*". Les éléments les plus fréquents sont l'eau, le pain, le vin, l'huile, les cendres, les cierges, le feu, l'encens. Il faut savoir expliquer le langage de ces signes, qui sont des éléments constitutifs des actions liturgiques exprimant des sentiments religieux. La pédagogie divine se sert des réalités sensibles et visibles pour signifier des réalités invisibles, dit le Concile (SC 33), pour faire entrer dans la compréhension des mystères. Certains éléments ont été **choisis et institués par le Christ** ; d'autres proviennent du milieu biblique ; d'autres appartiennent à l'expression religieuse commune. Certains éléments sont absolument **essentiels** à la validité des sacrements, d'autres sont liés à une époque ou à des régions seulement (lait, miel, sel...). Certains éléments peuvent avoir diverses significations. L'encens, par exemple, comme symbole de la prière qui monte vers Dieu (ps 140, 2), geste d'honneur adressé à telle personne, au livre de l'Evangile, à l'autel, signe d'adoration de la divinité du Christ.

Il est nécessaire de faire constamment la **catéchèse des signes utilisés dans la Liturgie**. Cela a été demandé par des documents du Magistère récent, à la suite du Concile (SC 21). Cette catéchèse des signes est une **évangélisation**. Notre fondateur nous a éduqués à une telle catéchèse, et nous en mesurons l'importance dans les cérémonies du baptême et de la profession de foi surtout. La catéchèse des signes rend la participation des fidèles plus active, plus consciente et plus fructueuse. Elle nourrit la foi, élève les esprits vers Dieu (SC 33), car nous sommes esprit et corps.

Le C.E.C. parle d'autres éléments matériels importants : les **images sacrées**(C.E.C.1159-1162) qui transmettent le message évangélique et permettent de mieux percevoir que notre liturgie terrestre est en relation à la liturgie céleste. Ce sont des signes sensibles de présences et réalités spirituelles.

L'église visible manifeste l'Eglise vivante en un lieu (C.E.C.1180). **L'autel** doit être le centre de l'église (C.E.C.1182). A côté de l'autel, un signe particulièrement important à mettre en valeur : **la Croix** ! N'oublions jamais que l'autel représente le Christ. Ainsi, déplacer l'autel face au Peuple, où se célèbre habituellement la Messe, pour dégager le chœur afin de pouvoir faire une "para-liturgie" ou un jeu scénique, équivaut à mettre le Christ de côté ! **Le tabernacle** où est conservé le Saint-Sacrement doit être situé en un des lieux les plus dignes (C.E.C.1183). Notre Fondateur, à la suite de Saint Charles Borromée, préfère qu'il soit au centre. Ainsi, lorsque nous entrons dans l'église, notre regard se tourne tout de suite vers Jésus, présent réellement dans le Tabernacle. C'est Lui le Trésor des trésors de l'Eglise !

Le Saint Chrême, avec les saintes huiles, doit être conservé et vénéré en un lieu sûr du sanctuaire (C.E.C.1183). **Le siège** du célébrant doit exprimer la fonction de celui qui préside (C.E.C.1184). **L'ambon** doit manifester la dignité de la Parole de Dieu (C.E.C.1184). **Le baptistère** doit être particulièrement en honneur pour favoriser le souvenir du baptême (C.E.C.1185). **Les confessionnaux** ou autres lieux d'accueil des pénitents, sont des lieux d'accueil des baptisés qui viennent demander pardon et recevoir l'absolution (C.E.C.1185). Ils manifestent que l'Eglise est une Mère miséricordieuse. N'oublions pas, enfin, l'importance des **ornements liturgiques et des vases sacrés** (IGMR ch 5 et 6).

La Parole a une place très importante : la liturgie, ne l'oublions pas, est d'abord **initiative de Dieu : Dieu convoque son Peuple** ! Ce Peuple loue Dieu et prie par des paroles humaines, inspirées par Dieu, principalement les psaumes. Il utilise aussi des hymnes, des cantiques, des doxologies, des expressions de louange et d'adoration en l'honneur de la Sainte Trinité, comme le Te Deum, le Gloria. Il utilise aussi des **acclamations** qui ont un sens important (Amen, Alleluia, Deo gratias). Les fidèles doivent connaître la signification de l'Alleluia (louez le Seigneur) et de l'Amen (oui, je crois !) qui est proclamé à la fin de la prière eucharistique et avant de communier... Le Peuple doit **répondre** aux salutations du célébrant. La

participation active s'actualise et se concrétise par ces **réponses** ! La Parole de Dieu doit être proclamé par le lecteur avec dignité et conscience que Dieu parle à son Peuple ! Cela demande de comprendre ce que l'on lit. Saint Thomas disait que le théologien devait transmettre ce qu'il avait contemplé.

Concluons cette partie par cette citation de Sacrosanctum Concilium : *"La Mère Eglise désire beaucoup que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques, qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même et qui est, en vertu de son baptême, un droit et un devoir pour le peuple chrétien «race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté» (1 P 2, 9)"* (SC 14).

III) La crise actuelle au niveau de la Liturgie et la manière de la surmonter

Nous devons parler de la grave **crise au sujet de la liturgie et de la perte du sens du sacré**. En 1988, le Cardinal Joseph Ratzinger, au cours d'une conférence en Amérique latine, avait parlé de la **désacralisation de la liturgie**. Dans une lettre sur la liturgie (4-12-88), quelques semaines plus tard, Jean-Paul II parlait lui aussi de la perte du sens du sacré. Que s'était-il passé ? Le Concile Vatican II n'avait pas demandé de désacraliser la Liturgie sous le soi-disant prétexte d'abolir la frontière entre le sacré et le profane. La désacralisation de la liturgie a eu comme conséquences de supprimer vêtements liturgiques, vases sacrés, autels et lieux de culte, évoquant trop le sacré afin de privilégier une religion plus proche de la vie des hommes, une liturgie plus festive, plus créative. Mais la Liturgie selon la Tradition de l'Eglise n'est pas d'abord une œuvre humaine où l'on cherche à créer une ambiance avec des moyens humains, elle est d'abord **œuvre divine**. L'acteur principal de la liturgie est, rappelons-le encore, le **Christ** qui agit dans et par son Eglise. Toute communauté rassemblée au nom de Jésus pour célébrer la liturgie de l'Eglise doit **signifier la présence agissante de Jésus**. La liturgie est l'action sacrée de l'Eglise. Ne la désacralisons pas, mais travaillons à la rendre toujours plus vivante, plus belle. Sachons reconnaître en elle les éléments essentiels qui ne pourront jamais changer, et comprendre que les éléments créés par l'Eglise tout au long de son histoire pour préparer les fidèles à mieux vivre l'action essentielle ne doivent pas être négligés, car ils contribuent à donner à la liturgie toute sa beauté et sa grandeur. Le Saint Curé d'Ars voulait toujours les plus belles choses pour entourer le Saint-Sacrement.

Le 8 avril 1988, Jean-Paul II envoyait une importante lettre au Cardinal Ratzinger, destinée à être publiée. Il disait particulièrement : *"Tandis que la première tendance («progressisme») semble reconnaître comme juste ce qui est nouveau, l'autre («conservatisme, intégrisme»), au contraire, ne tient pour juste que ce qui est «ancien», le considérant comme synonyme de la Tradition. Ce concept désigne, en effet, la fidélité durable de l'Eglise à la vérité reçue de Dieu, à travers les événements changeants de l'histoire... Le Concile a libéré une aspiration au renouveau,... d'autre part, certains abus dans la ligne de cette aspiration... par exemple dans le domaine liturgique, peuvent et doivent même susciter des objections justifiées. Cependant si, en raison de ces excès, on refuse tout sain «renouveau» conforme à l'enseignement et à l'esprit du Concile, une telle attitude peut conduire à une autre déviation qui est également contraire au principe de la Tradition vivante de l'Eglise obéissant à l'Esprit de vérité"*.

Fidélité à la Tradition

Quelques mois après cette lettre au Cardinal Ratzinger, Jean-Paul II faisait découvrir sa tristesse devant la crise de la réforme liturgique mal appliquée : *"A côté de ces bienfaits de la réforme liturgique, il faut reconnaître et déplorer certaines déviations, plus ou moins graves, dans son application. On constate parfois des omissions ou des ajouts illicites, des rites inventés hors des normes établies, des attitudes ou des chants qui ne favorisent pas la foi ou le sens du sacré, des abus dans la pratique de l'absolution collective, des confusions entre le sacerdoce ministériel, lié à l'Ordination, et le sacerdoce commun des fidèles, qui a son fondement dans le baptême. On ne peut tolérer que certains prêtres s'arrogent le droit de composer des prières eucharistiques ou de remplacer les textes de l'Ecriture Sainte par des textes profanes. Des initiatives de ce genre, loin d'être liées à la réforme liturgique elle-même, ou aux livres qui en sont issus, lui contreviennent directement, la défigurent et privent le peuple chrétien des richesses authentiques de la liturgie de l'Eglise. Il appartient aux évêques d'extirper ces abus, puisque le*

gouvernement de la liturgie dépend de l'évêque, dans les limites du droit, et que la «vie chrétienne de ses fidèles découle de lui en quelque manière» (SC 41)" (JP II, let. apost. "La sainte Liturgie", 4-12-88, n° 13).

Ouverture aux hommes de notre temps

L'appel de Jean-Paul II à la fidélité dans la ligne de la Tradition ne doit pas faire perdre de vue que la liturgie est une **réalité vivante qui ne peut jamais être figée**. N'oublions pas de citer ce qu'il disait, dans la même lettre apostolique : "***L'adaptation des langues a été rapide, bien que parfois difficile à réaliser. L'effort à poursuivre demeure considérable pour enraciner la liturgie dans les diverses cultures, en accueillant celles de leurs expressions qui peuvent s'harmoniser avec les aspects du véritable et authentique esprit liturgique, dans le respect de l'unité substantielle du rite romain, exprimé dans les livres liturgiques***" (Ibid. n° 16). N'interprétons pas ces deux citations du Bx Jean-Paul II comme une recherche de compromis pour rallier "intégristes" et "progressistes". Il ne s'agit aucunement d'un compromis, mais d'une **fidélité à l'esprit de la liturgie** ! Saint Thomas d'Aquin enseignait que les **sacrements étaient "ad hominem"** = en vue de l'homme. Ils sont institués par Jésus, on doit donc une **totale fidélité à ce que Jésus veut**. Mais ils doivent être **célébrés en vue de l'homme** à qui l'Eglise les administre, ils doivent donc être **pleinement compris et vécus par l'homme de notre temps**, qu'il soit **français, africain, chinois, américain...**

Il est absolument indispensable de comprendre la **"vie" de la liturgie** ! Jésus n'a pas créé des rites inamovibles, mais une **liturgie en esprit et en vérité**, capable d'être vécue par toutes les cultures humaines et dans tous les temps de l'histoire de l'Eglise. Il faut donc, comme nous y a invité instamment Jean-Paul II, distinguer la **partie immuable des sacrements**, qui est d'institution divine, dont l'Eglise est la gardienne, et **les parties susceptibles de changement**, que l'Eglise a le pouvoir, et parfois même le devoir, d'adapter aux cultures des peuples récemment évangélisés (ibid. 16). En ce domaine, c'est évident, un **discernement** est à opérer ! Le **Magistère**, seul, a les grâces d'état pour **faire ce discernement et continuer le mouvement liturgique**, qui ne s'est pas arrêté avec les livres liturgiques qui ont suivi le Concile Vatican II ! Jean-Paul II était convaincu que **l'inculturation de la liturgie n'en était encore qu'à ses débuts** ! Mais n'ayons pas peur : l'Esprit Saint n'abandonnera pas son Eglise.

Jean-Paul II, en 1988, avait donné un Motu proprio pour permettre à des groupes de célébrer la Messe selon le Missel de 1962. Cet acte n'était ni un retour en arrière, ni une remise en cause de la réforme liturgique de Vatican II. Benoît XVI a donné un autre Motu proprio, qui accordait une plus grande liberté pour célébrer dans la forme extraordinaire. Nous faisons une totale confiance aux grâces d'état de notre Saint-Père, même si nous ne célébrons pas dans la forme extraordinaire et si nous désirons ardemment continuer l'action de notre Père Fondateur : vivre dans la fidélité et le sens du sacré la Réforme liturgique de Vatican II. Le génie de Benoît XVI, redisons-le encore, a été de faire comprendre à tous les catholiques qu'il n'existe qu'un Rite romain qui peut être célébré dans sa forme ordinaire, le Missel de Paul VI, ou dans sa forme extraordinaire, le Missel de 1962 dont nous avons parlé, hier soir.

N'oublions pas qu'à côté du Rite romain, existent des Rites orientaux qui transmettent fidèlement le mystère divin de la Liturgie. Nous vous avons cité, hier soir, des déclarations du jeune théologien Joseph Ratzinger dans les années où se déroulait le Concile. Ces déclarations, Benoît XVI ne les contredit pas aujourd'hui. Il est toujours convaincu du bien fondé du texte Sacrosanctum concilium. Il désirait ardemment le renouveau liturgique que voulaient également Saint Pie X et Pie XII. Mais notre Pape actuel veut tout faire pour que l'Eglise romaine ne se divise pas autour de la question liturgique.

Nous espérons, au terme de cette récollection, que vous serez en mesure de distinguer la Constitution Sacrosanctum concilium et la réforme liturgique qui a mis en œuvre cette Constitution. En lisant attentivement la Constitution, vous comprendrez par vous-mêmes que l'on ne peut pas contester un tel texte, voté à l'unanimité par les évêques et qui est le fruit du « mouvement liturgique » auquel ont pris part des personnalités d'Eglise qui vivaient vraiment de l'esprit de la Liturgie.

Comment surmonter la crise ? Pour notre Pape, on ne peut pas interdire de célébrer selon la forme du Rite romain qui a permis à des baptisés de se sanctifier pendant des siècles. Joseph Ratzinger avait été heurté par la manière dont avait été imposée la réforme liturgique. C'est la raison pour laquelle il a voulu qu'on donne toute liberté aux prêtres et aux fidèles de célébrer selon la forme extraordinaire du Rite romain. Il célèbre, lui-même, dans la forme ordinaire. La manière dont il célèbre et la manière dont célébrait Jean-

Paul II doivent être pour nous paradigmatiques. Benoît XVI désire que nous retrouvions, tous, l'esprit de la Liturgie et c'est, par la redécouverte de cet esprit, nous en sommes convaincus, que se réalisera l'unité dans la vérité et la charité et que sera vécue la Liturgie comme les Pères du Concile Vatican II le désiraient en vue d'un vrai renouveau de tous les membres de l'Eglise, renouveau qui ne peut se faire que si tous les baptisés vivent une union intime avec Jésus et participent en profondeur à la prière liturgique de l'Eglise pour rendre Gloire à Dieu le Père.

Nous invitons ceux qui désirent approfondir cette question si importante sur la théologie de la Liturgie à lire le livre de Joseph Ratzinger « L'Esprit de la Liturgie », de novembre 2001 aux éditions Ad Solem. Ce livre est difficile, mais il est essentiel pour connaître la pensée de notre Pape actuel. Je vous cite la présentation qui en est faite sur Internet : *« Considérée autrefois comme un ensemble de formules à respecter scrupuleusement, la liturgie a été progressivement remplacée par le Mouvement liturgique, entre 1920 et 1963, dans le cadre plus vaste de la célébration du Mystère pascal - Passion, Mort et Résurrection du Christ, qui englobe non seulement l'individu mais toute l'Eglise, toute la société, tout l'univers, dans le grand mouvement qui fait passer les hommes et le monde de la mort à la Vie dans le Mystère de Pâques. Ce "recentrement" de toute chose dans le Christ est la marque propre du renouveau liturgique voulu par le Concile. Tout au long des chapitres de ce livre, le CARDINAL RATZINGER aborde les différents aspects de cette christologie liturgique: disposition de l'autel, orientation de la célébration, place de la Croix, gestes, participation des fidèles, langues, chants, rites etc. A cette aune, il mesure aussi les déviations liturgiques, théoriques et pratiques, qui ont contribué à réduire la célébration des Mystères sacrés à une "auto-célébration" de l'assemblée liturgique. L'ESPRIT DE LA LITURGIE est une "somme" de théologie liturgique. C'est aussi un livre-programme. Intentionnellement, le CARDINAL RATZINGER a donné à son livre le même titre que celui de Romano Guardini, qui en 1918 lança le Mouvement liturgique, dans l'espoir que L'ESPRIT DE LA LITURGIE donne naissance à un mouvement qui corrige les insuffisances de la réforme de la liturgie catholique ».*

IV) Être vraiment convaincus que la Liturgie est sommet et source de nos activités

Au terme de cette récollection sur la Liturgie, nous voudrions vous citer le numéro 1070 du C.E.C., qui synthétise admirablement toute la Tradition : *« dans la célébration liturgique, l'Eglise est servante, à l'image de son Seigneur, l'unique «Liturge» (He 8, 2, 6), participant à son sacerdoce (culte), sa fonction prophétique (annonce de la Parole) et à sa royauté (service de charité) »* (C.E.C. 1070). Il est urgent de faire découvrir ou redécouvrir à tous les baptisés que, dans la Liturgie, la triple fonction du Christ Prêtre, Prophète et Roi est exercée. Le Concile Vatican II a remis à sa place la Table de la Parole où la fonction prophétique du Christ s'exerce. Tous les baptisés savent que, dans la Messe, est actualisée la fonction sacerdotale du Christ qui offre son sacrifice. Ne serait-il pas urgent de faire découvrir l'importance du service de la charité, qui est la fonction du Christ Roi. Les premières communautés chrétiennes étaient particulièrement sensibles à cette fonction royale. Au cours de la Liturgie on partageait ses biens qui étaient confiés aux diacres afin qu'ils les distribuent aux pauvres et à ceux qui étaient dans le besoin. L'Eglise de France a décidé de faire de l'année 2013, l'année Diakonia afin de permettre à tous les baptisés de mieux comprendre l'importance de la fraternité et du service des frères.

Nous voudrions conclure en vous citant ce passage fondamental de Sacrosanctum concilium (6) : *« De même que le Christ fut envoyé par le Père, ainsi lui-même envoya ses apôtres, remplis de l'Esprit-Saint, non seulement pour que, prêchant l'Evangile à toute créature, ils annoncent que le Fils de Dieu, par sa mort et sa résurrection, nous a délivrés du pouvoir de Satan ainsi que de la mort, et nous a transférés dans le royaume de son Père, mais aussi afin qu'ils exercent cette œuvre de salut qu'ils annonçaient, par le sacrifice et les sacrements autour desquels gravite toute la vie liturgique. C'est ainsi que par le baptême les hommes sont greffés sur le mystère pascal du Christ : morts avec lui, ensevelis avec lui, ressuscités avec lui ; ils reçoivent l'esprit d'adoption des fils "dans lequel nous crions : Abba, Père" Rm 8,15, et ils deviennent ainsi ces vrais adorateurs que cherche le Père. Semblablement, chaque fois qu'ils mangent la Cène du Seigneur, ils annoncent sa mort jusqu'à ce qu'il vienne. C'est pourquoi le jour même de la Pentecôte où*

l'Eglise apparut au monde, "ceux qui accueillirent la parole" de Pierre "furent baptisés". "Et ils étaient assidus à l'enseignement des apôtres, à la communion fraternelle dans la fraction du pain et aux prières ... louant Dieu et ayant la faveur de tout le peuple" Ac 2,41-47. Jamais, dans la suite, l'Eglise n'omit de se réunir pour célébrer le mystère pascal ; en lisant "dans toutes les Ecritures ce qui le concernait" Lc 24,17, en célébrant l'Eucharistie dans laquelle "sont rendus présents la victoire et le triomphe de sa mort"(19) et en rendant en même temps grâces "à Dieu pour son don ineffable" 2Co 9,15 dans le Christ Jésus "pour la louange de sa gloire" Ep 1,12 par la vertu de l'Esprit-Saint ».

Cette citation introduit la théologie de la Liturgie du Concile Vatican II et fait découvrir le mystère et l'esprit de la Liturgie. Le Verbe de Dieu, en entrant dans le monde, est venu nous révéler le mystère trinitaire et la vocation de l'homme. Il est venu aussi accomplir notre Rédemption en offrant sa vie en sacrifice pour nous. Dans la Liturgie de l'Eglise Jésus, le Verbe incarné nous rencontre. Il nous parle. Il nous donne sa Grâce. Il nous sanctifie. Mais Il ne se contente pas d'être le Médiateur de Dieu auprès de nous. Il veut aussi être notre Médiateur auprès de Son Père. Dans cette fonction, Il ne veut pas agir, Seul, mais Il veut nous entraîner afin que nous participions à sa prière et à son offrande. Par la Liturgie, nous comprenons mieux ce que Saint Augustin a dit sur le Christ Total. Nous sommes membres de ce Christ Total qu'est l'Eglise. Par la Liturgie, nous prions avec Jésus notre Tête et cette prière liturgique est beaucoup plus efficace que notre seule prière personnelle. C'est Jésus qui prie par nous, avec nous et en nous !

Jésus nous entraîne aussi dans la participation à Son Sacrifice en vue du Salut des hommes. Il nous permet de réaliser par Lui, avec Lui et en Lui, notre sacrifice spirituel à la Louange de Gloire de Son Père. Voilà pourquoi la Liturgie est la source et le sommet de toute activité chrétienne. Si nous comprenons cela, nous comprenons l'esprit de la Liturgie et notre vie devient la vie en Jésus dans le « nous » de l'Eglise !